

Annexes

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Les intérêts du Jura : bulletin de l'Association pour la défense des intérêts du Jura**

Band (Jahr): **37 (1966)**

Heft 6

PDF erstellt am: **17.08.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Le second projet de loi concerne le contrôle fédéral des finances, organe de l'administration. Ce projet, de dix-huit articles, définit de manière plus détaillée le rôle du contrôle des finances, qui voit sa position renforcée, ce qui se justifie par la forte extension des tâches confiées à la Confédération. Le contrôle financier conserve son autonomie et doit s'acquitter de ses tâches de revision sans être lié par aucune instruction.

Précisons encore que le projet de loi sur le contrôle des finances, qui date du 21 février, a déjà été soumis pour appréciation aux cantons. Le projet de loi sur les finances, en revanche, est récent : il porte la date du 15 mai.

Prix à la consommation en Suisse. — L'indice suisse des prix à la consommation, qui reproduit l'évolution des prix de détail des principaux biens de consommation et services entrant dans le budget d'un salarié, a haussé de 2,8 points en mai et atteint 225,3 points. Il s'est donc élevé de 2,4 % au cours des cinq premiers mois de cette année contre 1,9 % durant la même période de 1965. En une année, c'est-à-dire de fin mai 1965 à fin mai 1966, l'indice a augmenté de 5,4 %.

ANNEXES

Bientôt la SEVA à Tramelan

Comme on le sait, le dernier plan de tirage de la SEVA, par ses 12 voyages en Amérique et au Canada pour deux personnes avec Swissair, a connu un succès très vif. Ces lots ont été répartis aux quatre points cardinaux, quelques-uns même dans nos cantons voisins. Parmi les gagnants on compte deux ouvriers de l'Oberland, une ménagère du Seeland, trois employés du Jura, un artisan de la ville de Berne, un employé de Zurich et un maçon du canton de Vaud. La plus grande partie des billets gagnants en argent comptant ont déjà été encaissés.

Le prochain tirage aura lieu le 30 juin à Tramelan. En tête du plan figurent un gros lot de 200 000 fr., un de 50 000 fr. et un de 10 000 fr.

ORGANES DE L'ADIJ

Président : R. Steiner, Delémont ; vice-président : W. Sunier, Courtelary ; secrétaire : H.-L. Favre, Reconvilier ; caissier : H. Farron, Delémont. Bulletin : rédaction : J.-Cl. Duvanel, Delémont, bureau de l'ADIJ ; administration et publicité : Delémont.

Téléphones : président : (066) 2 15 83 ou 2 13 84 ou 2 25 81 ; vice-président : (039) 4 92 06 ou 4 91 04 ; secrétaire : (032) 91 24 73 ou 91 29 79 ; caissier : (066) 2 14 37 ou (038) 8 15 63. Comptes de chèques postaux : caisse générale : 25-2086 ; abonnements du bulletin : 25-10213. Abonnement annuel : Fr. 10.—. Le numéro : Fr. 1.20.

Les reproductions de textes ne sont autorisées qu'avec indication de la source.